



Le Secrétaire Général

AOT

CONFIDENTIEL

الكتاب العام

Le 4 février 2011

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un compte rendu du déjeuner-débat que vous avez donné aux Ambassadeurs de l'UE accrédités à Rabat, réalisé par M. Allal Ouazzani Touhami, conseiller au Secrétariat Général.

Sauf objection de votre part, je compte le faire parvenir à l'ensemble des Ambassadeurs de Sa Majesté le Roi dans les pays de l'UE.

Youssef Amrani
Secrétaire Général

Compte rendu du « déjeuner-débat » donné par Monsieur le Ministre, le 3 février 2011, à l'attention des Ambassadeurs de l'UE accrédités à Rabat

Résumé : Dans le cadre du dialogue régulier entre le Maroc et l'UE, Monsieur le Ministre a reçu, le 3 février 2011, les Ambassadeurs de l'UE accrédités à Rabat pour un « déjeuner-débat ». Cette rencontre a été l'occasion de passer en revue les principaux axes de la coopération entre le Maroc et l'UE et de soulever un certain nombre de questions d'ordre géopolitique, à la lumière des derniers développements de la Question du Sahara et des événements récents qui ont eu lieu en Tunisie et en Egypte.

En premier lieu, Monsieur le Ministre, a annoncé les prochaines échéances qui concerneront les relations Maroc -UE en 2011. Cette année sera entamée par la visite de M. Stefan Fule, Commissaire européen en charge de l'élargissement et de la PEV, les 7 et 8 février 2011.

En ce qui concerne **le Nouvel Instrument**, la négociation relative au volet politique, « un Espace de valeurs partagées », entamée, le 13 décembre 2010, à Bruxelles, sera finalisée dans les prochaines semaines. Celle portant sur le volet « un Espace économique commun », sera entamée dès que la Commission aura été mandatée par le Conseil. S'agissant de la Convergence réglementaire, trois secteurs pilotes ont été identifiés (« service financier »/assurances, « Marchés publics » et « normalisation industrielle »). De plus, trois vidéoconférences se sont tenues pour évaluer l'écart et adopter la méthodologie de rapprochement selon un rythme graduel et séquencé. Enfin, les questionnaires relatifs aux secteurs des « Assurances » et aux « Marchés publics » seront transmis incessamment à la partie européenne, en perspective d'une prochaine réunion Maroc-UE en février 2011.

Pour le programme « **Réussir le Statut Avancé** », piloté par le MAEC, (ainsi que le Ministère de l'Economie et des Finances et le SGG), il a permis d'identifier 9 secteurs qui feront l'objet d'un rapprochement réglementaire.

Par ailleurs, concernant **le secteur des services**, le Maroc est en attente d'une proposition de date pour la tenue du 1^{er} round de négociations. La partie marocaine est en cours de finalisation d'une nouvelle offre tout en attendant à ce que la partie européenne puisse également présenter une proposition substantielle comprenant les demandes formulées par le Maroc.

En ce qui concerne **l'accord de réadmission**, des compromis importants ont été obtenus. Des divergences persistent sur la flagrance, les délais de réponse, les moyens de preuve et les mesures d'accompagnement. Parallèlement, le Maroc considère que la facilitation des visas devrait bénéficier d'une attention simultanée au processus de réadmission.

S'agissant de **l'accord de libre échange global et approfondi (ALEA)**, le Maroc considère qu'il est essentiel d'entamer les discussions exploratoires comme prévu par le SA.

Par ailleurs, en ce qui concerne **l'Accord agricole**, le Maroc espère que la procédure de ratification de cet accord au sein du PE se tienne rapidement pour que les bénéfices réciproques puissent être engrangés rapidement par les deux parties. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre a

délivré à l'assistance quelques données pour comprendre et mesurer la portée réelle de cet accord et connaître les raisons des blocages fait par certains eurodéputés.

Il a tout d'abord été rappelé qu'en l'espace de 10 ans, le Maroc est passé de 7% à 70 % d'ouverture. Le texte de l'avis sectoriel de l'accord agricole devrait être finalisé entre le 4 et le 7 février 2011. Cet avis sera examiné en première lecture par la Commission Agriculture le 28 février et fera l'objet d'un vote en Commission vers le 14 mars 2011. M. Lorenzo Fontana (groupe EFD) auteur de l'avis sectoriel et José Bové (Groupe verts/ALE), rapporteur de la Commission « Commerce international », relatif à l'APAPP¹. Concrètement, cet accord est entrain d'être pollué par un certain nombre d'eurodéputés qui ont manifesté leur opposition à sa ratification principalement en raison de 3 aspects : l'aspect technique et normatif (règles sanitaires et phytosanitaire), les fraudes relevées par l'OLAF et l'aspect lié au territoire marocain. A cet égard, Monsieur le Ministre a rendre hommage à la CE pour son objectivité dans le règlement de cette question. Revenant sur la crainte exprimée par certains groupes et associations d'agriculteurs français et espagnols de voir les importations marocaines influencer négativement dans leur part de marché, Monsieur le Ministre a expliqué que les marchandises en provenance du Maroc ne représentent que 0,6 % de la production européenne, d'autant plus que les quotas sont soumis à la progressivité temporelle. Concernant les fraudes supposées, entre 250.000 et 300.000 euros, celles-ci ont été qualifiées d'insignifiantes et de marginales, notamment par la CE. Enfin, sur le plan politique, nos adversaires, dans la poursuite de leur stratégie obstructionniste ont mobilisé des associations et organisations pour tenter de politiser la question et bloquer sa ratification par le PE.

A cet égard, Monsieur le Ministre a rappelé que cet accord est un élément essentiel de l'AA. Si le PE opte en faveur d'un vote négatif sous prétexte que le Sahara est un territoire non marocain, cela entraînera fondamentalement une remise en question de l'AA qui lie juridiquement le Maroc et l'UE.

Aussi, Monsieur le Ministre a-t-il ajouté que même le « FTA Maroc –Etats-Unis », concerne l'ensemble du Royaume, contrairement aux fausses idées véhiculées par le Polisario et leurs divers relais en Europe. Dans ce contexte, le Maroc a attiré l'attention des européens qu'au cas où l'APAPP, qui par ailleurs, est favorable aux exportations européennes, et l'APP sont rejetés par la partie européenne, l'accord sur la réadmission et celui en cours sur les services risqueraient d'être bloqués. En revenant sur l'attitude de M. Bové, de s'interroger si l'accord est favorable aux populations du Sud, Monsieur le Ministre a souligné qu'il devrait également poser la même question aux populations qui sont à Tindouf. D'ailleurs, lorsque le pire des scénarios est envisagé et les lectures les plus pessimistes de la Charte des Nations Unies sont préconisées, le Maroc est qualifié tout au plus, de « puissance administrante » du territoire autonome.

S'agissant de **l'Accord de partenariat pour la Pêche (APP)**, Monsieur le Ministre a réaffirmé la position du Maroc qui est favorable à une reconduction en l'état du Protocole actuel tel qu'il a été adopté par l'ensemble des Etats membres (EM) de l'UE, en juillet 2006, mis à part la Suède, seul Etat a avoir voté contre. Dans ce sens, le protocole prévoit une reconduction de l'APP par tacite reconduction tous les 4 ans, sauf dénonciation par les parties. Etant donné

¹ Accord sur la libéralisation des produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poisson, et de produits de la pêche

qu'aucune partie n'a dénoncé l'accord, le Maroc estime que l'APP devrait être signé dans les conditions établies par le traité de Nice, nécessitant un simple avis du PE.

Concernant de la réflexion menée par l'UE et ses voisins au sujet de **l'avenir de la PEV** à la quelle notre pays participe activement, le Maroc regrette que les réunions aient été reportées (réunion des hauts fonctionnaires et la Ministérielle). En tout état de cause, le Maroc considère que la nouvelle PEV devrait conforter le principe de différenciation et donner naissance à de nouveaux moyens et outils.

S'agissant de **l'UPM**, Monseigneur le Ministre a réaffirmé l'attachement du Maroc à cet exercice régional incontournable. Cependant, le conflit israélo-arabe a suffisamment pollué le processus euro-méditerranéen. Le Maroc considère que ce n'est pas au sein de l'UPM que ce conflit peut être résolu. D'ailleurs, « à défaut d'avancée politique, l'UPM se porte bien ». L'engagement du Maroc dans ce processus est multiple et apparaît notamment, à travers l'action de la Fondation Anna Lindh, l'organisation des assises d'ARLEM et la présidence de l'APEM, à partir de mars 2011. Monsieur le Ministre a enfin assuré l'assistance que le Maroc continuera d'appuyer en méditerranée tous les projets qui permettent d'atteindre une meilleure efficacité et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs de la région.

Enfin, concernant **la sécurité dans la zone Sahélo-saharienne**, le Maroc note avec intérêt le débat au sein de l'UE concernant les défis sécuritaires dans cette région. Il a saisi la Haut représentante européenne pour réitérer l'engagement du Maroc à contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie globale et inclusive. L'action d'Al- Qaïda au Maghreb islamique s'élargit sur le plan géographique (Mauritanie, Nigeria, etc.) et accroît l'intensité de son action (trafic de drogue d'Amérique latine en Afrique de l'Ouest, enlèvements de personnes, etc.). Enfin, Monsieur le Ministre a insisté sur le fait que face à cette menace globale, il est essentiel d'apporter une réponse globale.

M. Landaburu, a pour sa part, reconnu l'existence de « contraintes politiques » pour chacune des parties, en faisant allusion à l'accord en cours de négociations sur les services et l'APAPP, il a souligné que « nous devons réaliser des choses concrètes qui faciliteront le saut qualitatif supplémentaire ». S'agissant de la convergence, et en rappelant les trois secteurs identifiés par le Maroc, il a précisé qu'« il serait bon d'avoir une vision où nous voulons aller ». De même, en évoquant la question cruciale que revêt la négociation de l'APAPP, l'Ambassadeur européen a reconnu que l'UE est « très consciente » de l'importance de cet accord, raison pour laquelle les EM l'ont accepté au niveau du Conseil des Ministres européens. Toutefois, la partie européenne a prudemment reconnu qu'il existe un lien entre les gouvernements des EM et les partis qui sont représentés au sein du PE, sachant que José Bové n'est pas « le plus représentatif » des eurodéputés.

Concernant la perspective de la PEV, tout en déplorant le report par Mme Catherine Ashton, de la réunion Ministérielle qui devait se tenir le 1^{er} février 2011, pour des contraintes liées à l'agenda et au climat général qui sévit dans la région (événements en Tunisie, Egypte et Jordanie), M. Landaburu a toutefois insisté sur le fait que le processus de réflexion sur l'avenir de la PEV n'était pas remis en cause.

Enfin, et s'agissant de l'UPM, le représentant de l'UE a regretté les désaccords persistants au sein des pays nord européens. Selon lui, deux scénarios doivent être pris en considération.

Dans le premier cas, si les 27 EM sont engagés dans ce processus, le traité de Lisbonne s'y appliquera automatiquement. Dans le deuxième cas de figure, si l'UPM est considérée comme une organisation régionale intergouvernementale alors l'UE et la CE n'y seraient pas associés, ce qui impliquerait nécessairement le retrait de la contribution budgétaire de l'UE. Enfin, M. Landaburu a réitéré l'engagement au plus haut niveau de l'UE (M. Van Rumpuy, Mme Ashton et M. Barroso) en faveur du soutien à ce processus régional, d'autant plus dans les « circonstances politiques actuelles ».

S'agissant de **la première séance de « questions-réponses »**, la partie européenne s'est tout d'abord interrogée sur la position du Maroc par rapport à la demande formulée par l'Arabie Saoudite de conférer à la Ligue Arabe un statut de membre observateur au sein des Nations Unies, à l'image de celui qui a été demandé par l'UE². En réponse, Monsieur le Ministre a tout d'abord précisé que le Maroc a soutenu la demande européenne, tandis que la Ligue Arabe n'a pas, pour le moment, suffisamment de visibilité au sein des Nations Unies pour agir d'une seule voie. En ce qui concerne l'UA, le Maroc s'oppose à l'octroi d'un statut d'observateur au sein de l'ONU, car il considère qu'à l'état actuel, une telle configuration serait prématurée d'autant plus que l'organisation africaine n'est pas suffisamment en avance en comparaison avec les autres organisations structurées telles que l'UE.

Concernant le volet parlementaire, M. Laszlo Pap, Ambassadeur de Hongrie, a souligné qu'il était essentiel que les parlementaires des deux côtés puissent dialoguer et établir des contacts permanents pour dissiper les différents malentendus. S'agissant du 2^{ème} Sommet du Partenariat oriental, qui se tiendra à Budapest, en mai 2011, l'Ambassadeur s'est dit prêt à partager avec le Maroc les informations sur la vision et les préparatifs de cet événement, tout en précisant que l'UPM continue de susciter l'intérêt d'un pays continental comme la Hongrie car les défis de la méditerranée sont également partagés par ce dernier.

Pour l'Ambassadeur d'Espagne, M. Alberto José Navarro Gonzalez, le passage par le PE pour valider les différents accords en cours est « un test » pour mesurer le niveau de prise de conscience par cette institution du degré de responsabilité qui lui a été conférée. S'agissant de la discussion en cours sur l'avenir de la PEV, en déplorant la modicité du budget qui y est consacré (5% du budget communautaire) par rapport à la politique régionale (+ de 40%), l'Ambassadeur espagnol a insisté sur la nécessité pour l'UE de se montrer « plus ambitieuse » en faisant notamment allusion aux perspectives financières 2014-2020. Enfin, il a également ajouté qu'il était important que « le Maroc puisse continuer d'incarner le modèle le plus réussi de la région ».

M. Vasile G. Popovici, Ambassadeur de Roumanie, a quelque peu nuancé les propos tenus par son prédécesseur en précisant qu'il n'existe pas toujours de lien direct entre les parlementaires et les MAE des pays concernés. Certains d'entre eux voteraient sous l'emprise de 3 ou 4 eurodéputés eux-mêmes influencés ou motivés par des intérêts spécifiques. En concluant sur ce point, il a suggéré de renforcer le lien existant entre la Mission permanente du Maroc à Bruxelles et les parlementaires européens et les lobbies actifs à Strasbourg et Bruxelles.

² Dans le sillage des changements intervenus avec l'adoption du traité de Lisbonne, l'UE a formulé le souhait de s'exprimer à l'Onu par la voix de ses représentants permanents plutôt que par celle de l'ambassadeur du pays assurant la présidence tournante de l'Union.

S'agissant de **la Question Nationale**, Monsieur le Ministre a articulé sa présentation sur la nouvelle approche préconisée par l'envoyé personnel du SGNU et les réactions suscitées chez les autres parties.

Monsieur le Ministre a tout d'abord rappelé les conditions de désignation de M. Ross en tant qu'envoyé personnel du SGNU, suite à l'éviction de M. Van Walsum. En reconnaissant publiquement devant le Conseil de Sécurité que l'option de l'indépendance était irréalisable, l'Algérie et le Polisario ont multiplié les pressions pour obtenir son départ. Dès la prise de fonction de M. Ross, le Maroc a clairement expliqué qu'il n'allait pas revenir de zéro mais construire sur la base de son prédécesseur (*Lettre de nomination de M. Ross*). Après deux réunions informelles - Durnstein (2009) et Armonk (2010)- qui ne reflétaient pas la demande du Conseil de Sécurité visant à engager des négociations plus intenses, et suite aux demandes du Maroc, une nouvelle phase a été entamée par l'envoyé personnel en vue d'imprimer une cadence de négociations plus soutenue, notamment, dans l'optique de créer des synergies entre les parties. Cette démarche vise à désarticuler les deux propositions soumises par le Maroc et le Polisario pour remonter (reconstruire) graduellement vers le statut final.

Dans ce sens, Monsieur le Ministre a tenu à rectifier l'idée véhiculée par certains milieux selon laquelle, le Polisario aurait discuté la proposition du Maroc alors que le Maroc aurait refusé la réciprocité de la démarche. Il a été rappelé que le Maroc a tout d'abord, passé près de 9H30 entre les différents rounds à discuter et commenter la proposition du Polisario. A contrario, le Polisario n'a évoqué l'autonomie que dans la perspective *stricto sensu* d'un referendum à trois options, c'est-à-dire dans le cadre de sa propre proposition, en émettant quelques légers commentaires sur le plan d'autonomie. En somme, le Maroc a été plus sérieux que le Polisario qui revendique la seule garantie référendaire. Ce dernier ne s'est pas prononcé sur les deux autres options, à savoir, l'autonomie ou l'intégration totale. Au 5^{ème} round, le Maroc a formulé des propositions concrètes visant à établir une méthode de travail plus productive. Parmi les propositions avancées par le Maroc, figure la possibilité d'élargir le format des rencontres à d'autres acteurs représentatifs, tels que les sahraouis des provinces du Sud qui participeraient au débat et aux négociations. De plus, ces « informelles » laissent place à une gestion plus ouverte (moins contraignante), qui devrait être saisie afin notamment, d'améliorer les relations bilatérales marocco-algériennes. Sur cette question, le Maroc a laissé aux algériens le soin de choisir les secteurs qui les intéressent, à savoir, l'Energie, l'Eau, l'Agriculture et l'Education Nationale. Monsieur le Ministre a reconnu que même si ces avancées ne soulèvent pas les questions de fond, elles permettent toutefois l'application de l'approche innovante préconisée par M. Ross.

Parmi les questions soulevées lors de ce 5^{ème} round, le Maroc a posé des questions fondamentales concernant les ressources naturelles, à savoir, quelles sont ces richesses ? De quelle exploitation parle-t-on ? Quelle est l'évaluation de ces richesses ? A qui sont destinés les bénéfices de ces richesses ?

Malgré les nombreuses tentatives entreprises par le Maroc pour améliorer le climat de confiance et avancer vers une solution politique négociée, Monsieur le Ministre a regretté que ces démarches innovantes aient été considérées par le Polisario comme un « faux-fuyant » et une démarche visant à « meubler le temps ». Suite aux explications fournies par M. Ross afin de répondre à ses interrogations, la délégation du Polisario est revenue à la charge avec une liste « très tactique ». Ils ont proposé de discuter sur des questions fondamentales tels que, « le mur »,

« la démilitarisation », « le monitoring international ». En essayant d'introduire ce type de questions sujettes au désaccord, le Polisario s'est écarté du principe de l'exercice suggéré par l'envoyé personnel. De même, et poursuivant sa démarche constructive, le Maroc a répondu aux questions sur le démantèlement des camps de Gdim Izik. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre a attiré l'attention des Ambassadeurs européens, sur la nouvelle stratégie adoptée par le Polisario et l'Algérie, qui après avoir épuisé tous les subterfuges et les fausses allégations liées à cette question ils se sont focalisés sur « l'après Gdim Izik ». D'ailleurs, il a été rappelé que sur les 4 décès civils enregistrés durant le démantèlement des camps, 3 ont été officiellement reconnu par les autorités marocaines (une personne frappée, la deuxième a succombé à un accident pulmonaire et la troisième est un jeune adolescent qui se trouvait avec des repris de justice). De plus, Monsieur le Ministre a annoncé à l'assistance que le Polisario a reconnu qu'il continuerait d'adopter cette politique d'accusations infondées et de campagnes calomnieuses à l'encontre du Maroc en vue d'atteindre l'objectif de réalisation du monitoring au Sahara. D'ailleurs, le SGNU a continué de recevoir massivement des lettres du Polisario, à l'identique de celles des années précédentes.

Evoquant la situation sécuritaire au Maroc, Monsieur le Ministre a tout d'abord, réfuté l'idée selon laquelle le Maroc exploite cette question pour « charmer l'occident » et « amplifier la menace au Sahel » pour servir sa cause politique. Il a été rappelé aux Ambassadeurs européens les derniers faits marquants en matière sécuritaire au Maroc, notamment, le démantèlement de la cellule « Fath Al andalous », en 2009, le démantèlement de la cellule « Al-Morabit », en 2010 où le dossier suit son cours en justice. La dernière cellule démantelée à Amgala, le 5 janvier 2011, constitue un précédent, car il s'agit d'armes qui devaient servir pour les terroristes, notamment, pour attaquer l'Etat, cibler des étrangers, ou cambrioler des banques.

En outre, il est avéré que même si l'Algérie, le Polisario et Al-Qaida ont des agendas différents, leurs intérêts sont convergents. Monsieur le Ministre a souligné que si le Sahara a jusqu'à présent été protégé des manœuvres criminelles et terroristes étrangères c'est que la politique sécuritaire du Maroc a été concluante. D'ailleurs la situation d'instabilité qui prévaut chez les voisins directs du Maroc, l'Algérie et la Mauritanie est sans commune mesure avec la stabilité qui règne au Maroc. Enfin, pour assurer pleinement sa mission de sauvegarde de sa sécurité nationale et du maintien de son partenariat stratégique qui le lie à l'UE, le Maroc continuera à veiller activement à garantir la sécurité de l'ensemble de son territoire.

Pendant **la deuxième séance de « questions-réponses »**, M. Landaburu s'est tout d'abord interrogé sur les chances de réussite des « informelles » ?

De son côté, M. Ulf-Dieter Klemm, Ambassadeur d'Allemagne, a fait part de son appréciation positive de la démarche de rapprochement privilégiée par cette approche innovante visant à établir des contacts personnels directs entre les parties.

Par ailleurs, l'Ambassadeur du Portugal, a souhaité connaître la position du Maroc par rapport à la proposition faite par Mme Trinidad Jimenez, Ministre espagnole aux Affaires Etrangères, en vue de convoquer une réunion Ministérielle des amis du Sahara.

Monsieur le Ministre a tout d'abord, tenu à souligner que la valeur ajoutée des rounds de Manhasset est incontestable, eu égard à la présence et à l'échange existant entre les représentants des différentes parties au conflit. Dans la perspective du nouveau round qui se tiendra les 7, 8, 9

mars 2011, dans un pays européen, l'un des principaux objectifs sera d'arrêter les différentes propositions sur la méthodologie de travail à adopter et d'adopter un calendrier commun de rencontres préalablement définies pour l'année 2011.

S'agissant de la proposition faite par la Ministre espagnole des Affaires Etrangères, Monsieur le Ministre a déclaré, avoir pris connaissance de cette initiative à travers la presse. Aussi a-t-il souligné que quel que soit l'initiative prise, l'aspect le plus important est le résultat, c'est-à-dire de « mettre une proposition sur la table ».

M. Landaburu est ensuite revenu sur la Question Nationale en précisant que l'initiative marocaine représentait à l'époque une opportunité nouvelle, cependant peut-on dire aujourd'hui quel sera le degré d'autonomie et de compétence qu'octroie le Maroc ?

Monsieur le Ministre a précisé que le Maroc dispose d'une réelle volonté de négocier. D'ailleurs, Sa Majesté le Roi, Mohammed VI, a clairement souligné dans ses discours qu'en attendant que les négociations aboutissent, le Maroc doit poursuivre ses chantiers structurants, à leur tête, le projet de **régionalisation avancée**. Le Conseil consultatif de la régionalisation (CCR) a finalisé ses travaux en décembre 2010. La mise en œuvre de cette réforme nécessitera du temps car de nombreuses questions devront être réglées, notamment, celles relatives au statut à donner aux populations du Sud (notamment ceux de Tantan, de Sidi Ifni, etc.). En somme, les dimensions juridiques, opérationnelles, territoriales et constitutionnelles sont à prendre en considération dans l'évaluation et la finalisation complète de ce projet de grande ampleur.

S'agissant des **Droits de l'homme**, Monsieur le Ministre a confirmé aux Ambassadeurs européens l'opposition catégorique du Maroc à la mise en place d'un Monitoring au Sahara. Pour le Maroc un tel mécanisme signifierait la fin du processus de négociations, car il donnerait une « prime » aux parties qui bloquent toute tentative de résolution de ce différend, déploient d'importants moyens et multiplient les manœuvres pour polluer le climat des négociations (Aminatou Haidar, le groupe Salek, etc.). Cette option est d'autant plus injuste que cette protection relève inexorablement de la compétence des institutions marocaines. De même, cette « protection des droits de l'homme » constituerait une source d'instabilité supplémentaire et conforterait l'Algérie et le Polisario à poursuivre leur stratégie obstructionniste. Bien au-delà, cette situation délivrerait un message encore plus dangereux, car elle attribuerait à la question des droits de l'homme une connotation politique. Revenant sur les événements de Gdim Izik, Monsieur le Ministre a rappelé que parmi les enseignements tirés de ces événements est que le PE s'est trompé en votant précipitamment, le 25 novembre 2010, une résolution pour condamner le Maroc, et le Polisario a délibérément menti et induit une partie de la Communauté internationale en erreur en parlant de « génocide » et de « massacres ». D'ailleurs, onze associations marocaines irréprochables dans leur traitement de la question des DH, en plus de la commission parlementaire, la FIDH, Amnesty International et HRW, dont les rapports ont été envoyés aux Nations Unies, ont tous adopté 8 conclusions fortes sur la situation réelle qui a prévalu lors du démantèlement des camps.

Monsieur le Ministre a, en outre, assuré aux Ambassadeurs que le Maroc demeure politiquement engagé à répondre à toutes questions posées par nos partenaires européens.

La partie européenne s'est ensuite interrogée sur les raisons des craintes exprimées par le Maroc en cas d'élargissement du mandat de la Minurso pour surveiller les droits de l'homme

sachant que cette dernière a adopté, notamment durant les événements de Gdim Izik, des positions favorables au Maroc. De même, l'UE a souhaité s'enquérir sur la position de la Minurso par rapport à la mise en place de ce monitoring.

Monsieur le Ministre a tout d'abord précisé que la Minurso n'a pas demandé de monitoring. De plus, cette décision relève exclusivement du ressort du Conseil de Sécurité.

Enfin et s'agissant des événements qui continuent de secouer certains pays arabes ces dernières semaines, Monsieur le Ministre a échangé avec ses homologues européens, des idées sur le dénominateur commun entre les différents pays qui subissent de plein fouet ces manifestations populaires. Tout d'abord, la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie, sont trois pays qui partagent des points en communs mais présentent également des différences qu'il s'agit de relever. Parmi les points en commun, on retrouve essentiellement, l'âge de leurs présidents, l'existence d'un parti unique et les multiples interrogations sur la succession du chef de l'État, qui ont introduit un amendement constitutionnel pour se faire réélire : Zine El-Abidine Ben Ali (après 23 ans au pouvoir, il devait se représenter 2018), Mohammed Hosni Moubarak., (après 30 ans au pouvoir, il devait se représenter en septembre 2011), Abdelaziz Bouteflika, (après 11 ans au pouvoir, il pourrait se représenter en 2013).

Toutefois, Monsieur le Ministre a précisé que pour les États-Unis la Tunisie est un exercice sans risque sécuritaire, et représente dans une certaine mesure une « indifférence stratégique ». Le cas égyptien est autrement différent. L'Égypte est un pays qui a eu un rôle historique par le passé, c'est aussi le pays arabe le plus peuplé (près de 84 millions d'habitants), un allié stratégique des États-Unis et un partenaire incontournable pour Israël dans la région.

Quelque soit le choix opéré par les égyptiens pour définir leur avenir, le Maroc espère que les options internationales fondamentales de ce pays resteront les mêmes. Monsieur le Ministre a en outre, mis l'accent sur la différence et la contradiction existante entre la demande faite par la Communauté internationale en vue d'accélérer la transition démocratique du pays et celle exigeant le départ du Président égyptien. En ce qui concerne le cas algérien, les ingrédients contribuant à l'émergence d'un mécontentement populaire sont là : manque d'espaces de libertés, manque de démocratie, problèmes institutionnels, non partage des ressources colossales issues du gaz et du pétrole, etc.

A tout égard, le Maroc qui bénéficie d'une stabilité politique, que lui confère une des monarchies les plus anciennes au Monde aux côtés du Japon et du Danemark, a opté, il y a plusieurs années pour l'ouverture de « soupapes de libertés » tout en restant conscient que les secteurs de l'Éducation et de la Justice sont prioritaires et essentiels pour permettre au Maroc de poursuivre son chemin irréversible vers la consolidation démocratique.

Youssef Amrani
Secrétaire Général